

L'avenir de l'Union Européenne: Contribution du Secrétariat de la Conférence des Commissions Justice et Paix d'Europe à la Convention

La Convention sur l'avenir de l'Union marque un moment important pour les peuples européens, et ce à plusieurs niveaux. Il s'agit, pour les gouvernements de l'Union, de se placer à la hauteur des enjeux que constituent l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale et la gestion d'une mondialisation croissante, qui touche à la fois l'économie, la technique, la culture et la sécurité. Sur la forme, il importe de faire en sorte que les décisions qui seront prises sur le fonctionnement des institutions européennes soient l'émanation d'un véritable débat citoyen et, dans un deuxième temps, que cette citoyenneté soit ancrée durablement dans le processus institutionnel.

Chrétiens membres des Commissions Justice et Paix de pays de l'Union et de leurs voisins, ce débat nous concerne, car derrière les procédures se cachent les valeurs qui animent le projet européen. Pour que celles-ci soient fondées sur la liberté, la solidarité et la dignité des individus, nous voulons participer activement au débat.

Notre approche, qui est éthique et politique, nous pousse à insister sur trois domaines en particulier.

L'Union doit continuer de jouer son rôle comme projet de réconciliation

L'Union européenne a été, à sa fondation, un projet de réconciliation entre les peuples d'Europe. Elle doit continuer de jouer ce rôle, mais dans un cercle plus large

1. Pour cela, elle doit d'abord intégrer dans les meilleures conditions possibles les nouveaux membres d'Europe centrale et orientale, compte tenu des contraintes d'adaptation politique, économique et technique qui existent de part et d'autre. A cet égard, même si des périodes transitoires sont inévitables dans des domaines sensibles - tels que la gestion des frontières, l'agriculture ou les fonds structurels - il faut absolument éviter que le nouvel acte constitutionnel en préparation ancre subrepticement dans les institutions des mécanismes qui permettraient d'exclure tel ou tel pays, sous prétexte qu'il ne serait pas prêt ou manquerait de maturité. Ceci est à distinguer des «coopérations renforcées» qui, au contraire, nous paraissent un moyen adapté de concilier pluralisme et unité (voir ci-dessous).

2. Deuxièmement, l'Union doit être projet de réconciliation pour l'Europe dans son ensemble, au-delà des pays qui vont bientôt la rejoindre. Ceci a des implications en matière de gestion des frontières, d'immigration et d'asile. Mais cela invite aussi l'Union à développer sa capacité à jouer un rôle dans la gestion des conflits sur sa périphérie et à établir des relations économiques et commerciales privilégiées avec les pays environnants. On peut penser que le renforcement de l'action commune dans tous ces domaines permettra de dépasser des intérêts ou des craintes nationales immédiates et conduira à des politiques plus soucieuses de l'intérêt général tenant compte du long terme. Ce n'est cependant qu'en renforçant le contrôle démocratique et parlementaire que l'on pourra s'en assurer.

3. Troisièmement, l'Union doit continuer d'être projet de réconciliation entre ses membres actuels. Ceci a au moins deux conséquences:

- D'une part, elle doit se doter de politiques fortes permettant de combattre les poussées de xénophobie, de racisme et d'anti-sémitisme toujours prêtes à ressurgir à l'occasion de tensions internes ou internationales. Ces politiques seraient plus solides si elles étaient appuyées sur le socle de la Charte des droits fondamentaux à laquelle on aurait donné une valeur juridique – éventuellement sous la forme d'un préambule à la future constitution européenne.
- Deuxièmement, elle doit ancrer dans ses institutions des modes de décision permettant de lutter contre la tentation constante de «re-nationaliser» les politiques. Il faut pour cela préserver le rôle moteur de la Commission en tant que garante de la cohésion de l'Union et des intérêts des petits pays, et faire de la majorité qualifiée le mode de décision habituel plutôt que l'exception.

4. Quatrièmement, qui dit réconciliation dit solidarité. Même s'il reste à l'état embryonnaire, le «modèle social européen», existe bien; cela saute aux yeux si l'on compare l'Europe à d'autres régions du monde. Ce modèle, fondé sur une certaine conception de l'être humain, implique une harmonisation des conditions sociales – qui est loin d'une homogénéisation – et des politiques de solidarité entre les régions les plus riches et les plus pauvres. Il exige une coordination des politiques économiques comme complément et contrepoids de la politique monétaire. Solidarité et gouvernement économique impliquent à leur tour que l'Union dispose de moyens propres, à l'abri des marchandages étatiques répétés. Nous plaidons donc pour la mise en place progressive d'un système d'imposition directe européen; il permettra d'une part d'assurer à l'Union les moyens de ses politiques, d'autre part de renforcer le sentiment citoyen des Européens.

Source: Justice and Peace Europe, 15.07.2002